

Groupe Pays Pologne

Vendredi 2 février 2007 – 14h00 / 17h00

Cités Unies France, 9 rue Christiani, 75018 Paris

Ordre du jour

- 14h00 - 14h15 :** Introduction, Roselyne LEFRANCOIS, présidente du Groupe pays
- 14h15 – 15h00 :** L'actualité politique, économique et sociale de la Pologne
M. Ireneusz Bochenek, deuxième secrétaire, Ambassade de Pologne en France
- 15h00 – 15h30 :** Point sur l'appui du Ministère des Affaires étrangères aux projets franco-polonais de coopération décentralisée : les nouvelles modalités de cofinancement
Lucie Guillet, Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Locales
- 15h30 – 16h00 :** Présentation des possibilités de cofinancement européen
Hélène Migot, Chargée de mission PECO, Cités Unies France
- 16h00 – 16h30 :** Présentation des « ateliers de la coopération européenne »
Andréas Korb, Attaché de coopération technique, Ambassade de France en Pologne
- 16h30 – 16h45 :** Le programme du Groupe Pays Pologne 2007
Définition des pistes de travail du Groupe-Pays Pologne avec les collectivités territoriales françaises présentes
- 16h45 - 17h00 :** Conclusion, par Roselyne LEFRANCOIS

Rappel des objectifs de la réunion

Cette réunion avait les objectifs suivants :

- 1/ Informer les participants sur l'actualité politique, économique et sociale de la Pologne,
- 2/ Faire un point sur les nouvelles modalités de cofinancement de la coopération décentralisée par le Ministère des Affaires étrangères (MAE),
- 3/ Faire un point sur les possibilités de cofinancement européen,
- 4/ Présenter les « ateliers de la coopération européenne »,
- 5/ Définir les pistes de travail du Groupe Pays Pologne pour 2007.

Débats et relevé de conclusions

1/ Introduction

Madame Roselyne Lefrançois, présidente du Groupe pays, Adjointe aux relations internationales de la ville de Rennes.

Les Assises de la coopération décentralisée franco-germano-polonaises qui se sont tenues à Cracovie les 14 et 15 septembre derniers se voulaient une contribution au triangle de Weimar et à l'avenir de la construction européenne. Elles ont connu un vif succès et ont été un moment d'échanges très riche. Ces assises, intitulées « L'Europe locale au cœur du triangle de Weimar », ont mis en place un cadre privilégié de concertation, de dialogue et de coopération entre ces trois pays, mais également au-delà, dans un souci d'ouverture au Sud et à l'Est.

La coopération triangulaire est aujourd'hui le moteur d'une véritable réflexion sur l'Europe autour de thèmes aussi essentiels que l'aménagement du territoire européen, la place des jeunes dans les comités de jumelages, l'inclusion sociale, la formation, la démocratie locale, les stratégies d'innovation des entreprises et le développement économique.

L'actualité donne d'autant plus de force et de pertinence au triangle de Weimar avec la présente présidence allemande de l'Union, la présidence française prévue pour le deuxième semestre de 2008 ainsi que le cinquantième anniversaire du traité de Rome le 25 mars prochain.

Dans le prolongement de ces Assises, se tiendront, les 12 et 13 octobre prochains, à Varsovie, des ateliers de la coopération territoriale européenne.

Bertrand Gallet, directeur de Cités Unies France.

L'Assemblée nationale a adopté, le 25 janvier dernier, à l'unanimité la proposition de loi sur l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, déposée par Michel THIOLLIÈRE, Sénateur-Maire de Saint-Etienne.

Ce texte adopté par le Parlement, modifiant le Code général des collectivités territoriales, sécurise la coopération décentralisée sur le plan législatif et réglementaire. Il renforce la légitimité des collectivités territoriales en faisant des actions de coopération ou d'aide au développement des compétences de plein droit des collectivités, dans le respect des engagements internationaux de la France.

De plus, ce texte permet aux collectivités de mettre en oeuvre ou de financer des actions à caractère humanitaire, en cas d'urgence, régularisant ainsi une pratique déjà bien ancrée dans les différentes collectivités. Les collectivités françaises ont en effet déboursé 13 millions d'euros dans des actions humanitaires suite à la catastrophe provoquée par le tsunami en décembre 2004. Un décret d'application devrait venir fixer les délais d'intervention délimitant la période d'«urgence».

Ce texte apporte donc un confort de fonctionnement et une clarté sans précédents. Il s'agit d'une importante avancée qui permettra d'éviter tout risque juridique et qui place les collectivités françaises parmi les plus autonomes en matière de coopération décentralisée.

2/ L'actualité politique, économique et sociale de la Pologne¹

➤ Actualité politique

Depuis, 2005, la Pologne a connu une vie politique intense avec pas moins de 3 scrutins (élections législatives, présidentielles, puis municipales).

C'est le parti de droite « Droit et Justice » (PIS) qui a remporté le plus de siège (155), lors des élections législatives de septembre 2005, devançant la Plateforme civique (PO) et devenant donc le premier parti de la Sjem (Diète), Chambre basse du Parlement. N'ayant obtenu que 26,99% des votes, le PIS s'est vu contraint à former une coalition avec La Ligue des familles polonaises (de tendance nationaliste), et les populistes de l'ancien syndicat paysan « L'Autodéfense » afin de s'assurer la majorité au Parlement. Ces deux partis conservateurs de droite et d'extrême droite font état d'idées assez controversées, fortement contestées par les partis d'opposition de gauche et la Plateforme civique libérale.

Les élections présidentielles d'octobre ont vu la victoire de l'ancien maire de Varsovie, Lech Kaczynski, frère jumeau de Jaroslaw Kaczynsk, leader du PIS. M. Jaroslaw Kaczynsk a depuis été nommé Premier ministre.

Les élections municipales de l'automne dernier ont donné jour à un véritable imbroglio juridique. En effet, de nombreux élus n'ont pas respecté les délais légaux de publication de leur patrimoine ou de celui de leur conjoint ce qui, considérant l'imprécision juridique de cette mesure, pourrait être un motif de destitution des nouveaux élus : 500 villes et 170 maires sont concernés. Cette situation d'incertitude reflète également une situation politique tendue entre partis au pouvoir et opposition qui se saisissent de cette affaire pour tenter d'invalider les scrutins. A l'heure actuelle, la question de l'organisation d'élections municipales anticipées se pose.

➤ Actualité économique

L'économie polonaise fonctionne bien. Elle a connu une hausse de 5,8% de son PIB courant 2006. La Pologne est devenue le leader en Europe Centrale et Orientale en termes de PIB/habitant (selon les chiffres officiels publiés dans le bulletin économique n°106 de l'Ambassade de Pologne).

Le chômage est également en nette diminution (d'environ 18% en moyenne à 15,5% actuellement) depuis l'intégration de la Pologne à l'Union Européenne. Si l'ouverture des frontières communautaires a permis à de nombreux polonais de trouver un travail dans un autre pays de l'Union, le départ de cette main d'œuvre pour la plupart jeune et qualifiée (médecins par exemple) pourrait s'avérer préoccupante pour l'avenir du pays.

Par ailleurs, les investissements étrangers ont considérablement augmenté, traduisant le dynamisme croissant de la Pologne en matière économique, notamment dans le secteur de l'informatique et des télécommunications avec l'arrivée de grands groupes sur le sol polonais (DELL, Philips, Samsung...).

➤ Actualité sociale

L'actualité sociale se cristallise sur la question des anciens collaborateurs des services spéciaux communistes.

La publication de registres comportant 240.000 noms d'anciens agents secrets communistes polonais et leurs victimes a alimenté un débat passionné sur les archives communistes que la Pologne n'avait pas ouvertes au public jusqu'ici, à la différence des autres pays ex-communistes comme la République tchèque ou l'Allemagne de l'Est.

Enfin, il est souligné que SEM l'Ambassadeur Jan Tombinski est devenu Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Union européenne depuis le 1^{er} février 2007. Son successeur à l'Ambassade de Pologne en France sera connu prochainement.

¹ M. Ireneusz Bochenek, deuxième secrétaire, Ambassade de Pologne en France

3/ Les nouvelles modalités de cofinancement de la coopération décentralisée franco-polonaise par le Ministère des Affaires étrangères (MAE)²

Le MAE a entrepris de réformer sa démarche de cofinancement à l'automne dernier, passant d'une politique de guichet à une politique d'accompagnement des collectivités territoriales.

Le nouveau cadre budgétaire comprend désormais 3 appels à candidature. Deux concernent les pays éligibles à l'APD selon l'OCDE, 1 concerne les pays européens et les pays candidats. Le budget global à l'ensemble de ces trois lignes s'élève à 12,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 15% par rapport à 2006.

Le budget de la ligne européenne a été plus que multiplié par deux par rapport à 2006 et atteint désormais 1 million d'euros (contre 400 000 euros pour 2006).

En 2006, le MAE a reçu 48 dossiers dont plus de la moitié concernait la Roumanie et 40 ont été cofinancés, dont 5 pour la Pologne. Le représentant du Ministère a indiqué que le MAE se montrerait particulièrement attentif à une plus grande diversification dans le cofinancement des projets, notamment vers la Pologne, premier partenaire de la coopération décentralisée française.

Le thème prioritaire de cet appel à projet est la gouvernance locale et l'appui institutionnel. Cette thématique englobe divers domaines de la compétence des collectivités territoriales (gestion des services publics locaux, développement urbain, environnement, intercommunalité, gestion de la culture et du patrimoine, formation, administration électronique (TIC), compétitivité etc.).

Une priorité sera accordée aux projets qui répondent à l'un des critères suivants :

- Projets réalisés en partenariat avec d'autres collectivités territoriales européennes, en particulier les partenariats « triangulaires »
- Nouveaux partenariats, notamment dans des pays où la coopération décentralisée française est peu présente, et partenariats innovants.

Les dossiers de candidature doivent être remis aux SGAR des préfectures de région avant le 28 février 2007. Les dossiers seront instruits par la DAECL et l'Ambassade de France en Pologne, jusqu'à juin 2007.

Andreas Korb, attaché de coopération technique à l'Ambassade de France en Pologne, invite les collectivités à solliciter les ambassades pour s'informer et faire connaître leurs perspectives et leurs difficultés.

4/ Les possibilités de cofinancement européen³

La Pologne est aujourd'hui éligible aux Fonds structurels et de cohésion. Toutes les voïvodies polonaises (régions NUTS II) sont éligibles :

- au titre de l'objectif Convergence (enveloppe globale environ 38,5 milliards d'euros pour la période 2007-2013 / entre 5,5 et 5,7 milliards d'euros/an),
- au Fonds européen de développement régional au titre du volet transnational de l'objectif «Coopération territoriale européenne»(enveloppe globale du volet transnational : environ 124,5 millions d'euros pour la période 2007-2013).

16 powiats (régions NUTS III) sont éligibles au Fonds européen de développement régional au titre du volet transfrontalier de l'objectif «Coopération territoriale européenne» (enveloppe globale du volet transfrontalier : environ 485,5 millions d'euros pour la période 2007-2013).

Les voïvodies polonaises votent leur programme opérationnel ainsi que leur enveloppe propre.

² Lucie Guillet, Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Locales

³ Hélène Migot, chargée de mission PECO, Cités Unies France

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger une synthèse réalisée par la mission économique de Varsovie :

http://www.missioneco.org/pologne/documents_new.asp?V=1_PDF_129589

Les collectivités territoriales françaises peuvent notamment élargir sur 5 programmes, dans le cadre de leurs coopérations avec la Pologne⁴ :

- INTERREG IVC : Ce programme se profile comme le successeur du programme INTERREG IIIC pour la période 2007-2013 et vise à améliorer l'efficacité de la politique régionale en Europe. Son budget global est de 400 millions d'euros pour la période 2007-2013 et ce programme devrait être axé sur 2 thématiques prioritaires :
 - Innovation et économie de la connaissance, qui devrait représenter 55% du budget
 - Environnement et prévention des risques, qui devrait représenter 39% du budget
 - Assistance technique (6% du budget)
- Europe pour les citoyens : Ce programme vise à soutenir les activités relatives à la participation des citoyens et des organisations de la société civile dans le processus d'intégration européenne. Son budget global est de 215 millions d'euros pour la période 2007-2013 et ce programme est divisé en 4 types d'action :
 - Action 1 : Des citoyens actifs pour l'Europe (45% du budget)
 - Action 2 : Une société civile active en Europe
 - Action 3 : Tous ensemble pour l'Europe
 - Action 4 : Une mémoire européenne active
- Jeunesse en Europe : Ce programme vise à renforcer chez les jeunes le sentiment d'appartenance à l'Europe, leur sens de la solidarité et la compréhension mutuelle. L'objectif affiché du programme est de mettre en œuvre au moins 35 000 projets d'échange de jeunes d'ici 2013 et 10 000 projets de volontaires par an. 4 priorités (Citoyenneté européenne, Participation des jeunes, Diversité culturelle, Accès au programme des tous les jeunes, en particulier des jeunes défavorisés) sont fléchées auxquelles il faut ajouter les priorités annuelles. Son budget global est de 885 millions d'euros pour la période 2007-2013 et ce programme est divisé en 5 types d'action :
 - Action 1 : Jeunesse pour l'Europe
 - Action 2 : Le Service volontaire européen
 - Action 3 : Jeunesse pour le monde
 - Action 4 : Mesures de soutien
 - Action 5 : Soutien à la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse
- Culture : Ce programme vise à mettre en valeur l'espace culturel européen en développant la coopération culturelle. Le budget global (2007-2013) s'élève à 400 millions.
 - Volet 1 : Soutien à des actions culturelles (77% du budget)
 - Volet 2 : Soutien à des organismes actifs au niveau européen [...] (10% du budget)
 - Volet 3 : Soutien à des travaux d'analyse, à la collecte et à la diffusion des informations [...] (5% du budget)

Enfin, il est souligné qu'une ville française sera élue en 2013 au titre de Capitale européenne de la Culture (budget par manifestation : 1,5 millions d'euros).

Pour plus d'informations sur ces programmes, merci de consulter la page financement du site internet de Cités Unies France :

http://www.cites-unies-france.org/html/actualites/union_eu_financement_actu.html

⁴ Il ne s'agit pas d'un panorama exhaustif des possibilités de cofinancement existantes mais d'une sélection de certains programmes jugés pertinents aux vues des actions de coopération décentralisée engagées à ce jour entre les collectivités françaises et polonaises.

5/ Présentation des « ateliers de la coopération européenne »⁵

Aux vues du succès des dernières Assises de Cracovie, les associations de pouvoirs locaux françaises, allemandes et polonaises ont décidé de poursuivre leurs réflexions sur la coopération décentralisée dans le cadre d'« Ateliers de la coopération européenne ». Ces ateliers se tiendront les 12 et 13 octobre 2007 à Varsovie.

L'objectif de ces ateliers est d'informer les collectivités locales sur les programmes européens destinés à la coopération entre territoires, et notamment le programme INTERREG IVC, et de leur permettre de rencontrer des partenaires potentiels. La présentation de ces différents programmes sera réalisée par des experts européens et des témoignages de partenariat réussi sont également prévus afin de dégager les facteurs de succès d'une coopération triangulaire.

Conformément aux conclusions des Assises, ces ateliers ne seront pas réservés aux seules collectivités du triangle de Weimar. Ces ateliers européens seront l'occasion d'associer davantage les acteurs du Sud et de l'Est dans les réflexions sur la coopération décentralisée triangulaire.

6/ Présentation des projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales présentes

Les collectivités territoriales participantes ont présenté succinctement leurs projets de coopération décentralisée avec la Pologne et nous les en remercions:

- la ville de Nancy
- la CU de Dunkerque
- le conseil général des Côtes d'Armor
- le conseil régional de Lorraine
- le comité de jumelage européen de Longueau
- le conseil général des Deux-Sèvres
- le conseil régional de Bourgogne
- l'association Ile et Vilaine – Pologne

7/ Les pistes de travail du Groupe Pays Pologne pour 2007

Roselyne Lefrançois a proposé deux axes de travail principaux pour cette année, qui ont été approuvés par l'ensemble des participants présents à la réunion :

- Mettre en place une réflexion sur l'accompagnement et l'expertise de la Pologne vis à vis des nouveaux et les futurs Etats membres
- Mutualiser et renforcer les partenariats existants et permettre l'engagement de nouveaux partenariats.

⁵ Andréas Korb, Attaché de coopération technique, Ambassade de France en Pologne